



Déchèteries: changements en vue

Le Conseil communal réfléchit à une nouvelle organisation de la récupération des déchets valorisables sur le territoire communal.

L'avis de la population, principale utilisatrice des déchèteries et des écopoints, nous intéresse vivement. Pour ce faire, vous trouverez, en encarté, un questionnaire que nous vous encourageons à remplir et à nous transmettre d'ici au 15 décembre prochain. Il est également disponible sur notre site Internet ainsi qu'aux guichets communaux.

A titre d'information, les Autorités étudient déjà différentes options permettant une récupération et une gestion des déchets recyclables efficaces, la rationalisation de leur transport ainsi que l'élargissement des horaires d'ouverture de la ou des futures déchèteries de Val-de-Ruz.

En effet, soutenu par le groupe d'usagers «gestion des déchets» et la sous-commission du développement territorial et durable, le Conseil communal envisage de concentrer leur collecte sur un à trois sites au maximum. En parallèle, les écopoints actuels seront valorisés.

Par ailleurs, dès 2016 et sur décision du Conseil d'Etat, les communes ne pourront plus reprendre d'autres plastiques que ceux à corps creux dans les déchèteries. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans l'article ci-dessous.

Dans le but de permettre à chacun de les rencontrer, les membres du Conseil communal, accompagnés de collaborateurs administratifs et techniques, seront présents du 19 au 22 novembre, lors de Val-de-Ruz Expo à Chézard-Saint-Martin.

Conseil communal



Actualités

Changement au Conseil général

Le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale Mme Romerio Isabelle (PS) en remplacement de M. Lardon Patrick (PS), démissionnaire.

Que faire de vos plastiques dès 2016?

Comme vous l'avez certainement déjà appris par les médias et à la suite d'une décision du Conseil d'Etat, dès le 1^{er} janvier 2016, seuls les flacons avec bouchons seront désormais repris dans nos déchèteries. Tous les autres plastiques retourneront dans vos sacs taxés, car ils ne peuvent pas être valorisés pour l'instant et doivent donc être incinérés.

Actuellement, les déchets sont acheminés vers une entreprise chargée de les trier et la majorité des plastiques, non valorisables, est ensuite rapatriée vers une usine d'incinération. Ce cheminement n'est pas idéal au niveau écologique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier prochain, un seul transport sera nécessaire.

Les plastiques encombrants, ne rentrant pas dans un sac taxé de 110 litres, seront eux toujours repris dans nos déchèteries.

www.val-de-ruz.ch

Vie pratique

Stationnement hivernal: géolocalisation des places de parc autorisées

Les mesures hivernales sont entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2015. Jusqu'au 31 mars 2016, entre 23h00 et 07h00, le stationnement sur la voie publique est interdit sur l'ensemble du territoire communal afin de faciliter le déneigement des routes.

Sur le site Internet de la commune, toutes les places de parc à disposition de la population pour garer les véhicules durant cette période ont été géolocalisées par village.

Soyez toutefois attentifs au fait que, durant la journée, certaines d'entre elles sont interdites au parcage afin de faciliter leur déblaiement.

Payer les factures communales simplement par e-facture

Grâce à l'e-facture, recevez vos factures directement dans votre e-banking. Cela vous fait non seulement gagner du temps, mais c'est aussi facile et écologique! Avantages de l'e-facture:

Simple

Grâce à l'e-facture, la saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer est superflue.

Rapide

Validez et payez votre e-facture en quelques clics. L'ordre de paiement peut se faire du monde entier, 24 heures sur 24.

Dématérialisée

L'e-facture est une facture dématérialisée, pour le bien de notre environnement. Bien entendu, vous pouvez enregistrer votre e-facture en format PDF sur votre ordinateur.

Contrôlable

D'un clic, chaque e-facture peut être vérifiée, payée ou refusée en cas d'inexactitude.

Sûre

L'e-facture est transmise de façon sécurisée.

Inscription: directement sur votre système e-banking, sous le menu «e-factures» en choisissant l'émetteur «Commune de Val-de-Ruz».

Conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce mode de paiement: disposer d'un ordinateur avec un accès Internet et avoir un contrat e-banking avec un institut financier. Seules les factures de location de salle ne peuvent pas encore faire l'objet d'une e-facture. Par contre, ce mode de paiement est désormais disponible pour les factures des structures d'accueil parascolaire.

Pause hivernale du ramassage des déchets verts

Pour rappel, le ramassage des déchets verts «porte à porte» se terminera la semaine du 16 au 20 novembre 2015. Jusqu'au 14 mars 2016, des conteneurs seront à votre disposition dans les déchèteries. Le ramassage reprendra dès la semaine du 14 au 18 mars 2016 dans tous les villages, selon la tournée officielle.

Manifestations

Soirée cinéma «La Guyane» à la salle de spectacles de Fontainemelon le mardi 17 novembre 2015 à 20h00

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «La Guyane – Terre de richesses et d'aventures» le mardi 17 novembre 2015 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de son réalisateur, M. Michel Aubert.

Vente des abonnements et des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

Val-de-Ruz Expo: venez participer à notre concours et donnez-nous votre avis.

La commune sera une nouvelle fois présente lors de Val-de-Ruz Expo à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin du 19 au 22 novembre 2015. Elle se réjouit de vous accueillir à son stand situé au 1^{er} étage.

Pour cette édition, nous vous présenterons une palette de loisirs à réaliser dans notre beau Val-de-Ruz. L'administration des travaux publics sera également présente dans le cadre de la réorganisation des déchèteries sur le territoire communal.

Venez participer à notre concours qui vous permettra de remporter de jolis prix tels que des cartes journalières de ski aux Bugnens-Savagnières et Crêt-du-Puy, des abonnements et entrées aux piscines de Val-de-Ruz et quelques autres surprises.

Bien évidemment, nous serons également là pour prendre note de vos remarques et répondre à vos questions.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.



À RECYCLER



Uniquement les flacons dont la matière peut être valorisée



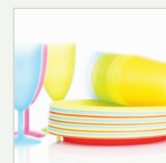
À METTRE À LA POUBELLE



Gobelet de yaourt, tubes, pots



Barquettes (viande, fruits, fromage)



Vaisselle



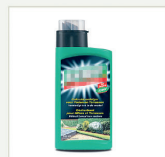
Pots de plante, cageots



Sachets, films des magazines, recharges



Boîtes à oeufs



Bouteilles de produits de jardinage, bricolage